

Zeitschrift:	Revue de Théologie et de Philosophie
Herausgeber:	Revue de Théologie et de Philosophie
Band:	18 (1968)
Heft:	2
Artikel:	La signification de l'alliance dans l'ancien testament : d'après quelques récents travaux
Autor:	Martin-Achard, Robert
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-380894

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA SIGNIFICATION DE L'ALLIANCE DANS L'ANCIEN TESTAMENT

D'APRÈS QUELQUES RÉCENTS TRAVAUX¹

Nul ne conteste l'importance de la notion d'*alliance* dans la révélation biblique et donc dans la théologie chrétienne. L'orthodoxie réformée, en particulier avec Coccejus², a même tenté jadis d'exposer l'ensemble des données scripturaires en élaborant une doctrine des alliances de Dieu avec les hommes, *une théologie fédérale*, qui reprenait et développait une réflexion amorcée dès Irénée et dont les éléments se trouvent déjà dans le Pentateuque, notamment dans la tradition sacerdotale³. La théologie de « l'histoire du salut », si répan-

¹ On trouvera une abondante bibliographie dans DENNIS J. MAC CARTHY S.J. : *Der Gottesbund im Alten Testament. Ein Bericht über die Forschung der letzten Jahre*. Stuttgarter Bibelstudien, 13, Stuttgart, 1966. Cet exposé reprend et complète un article précédemment paru en anglais dans *The Catholic Biblical Quarterly* (CBQ), 27, 1965, p. 217-240. Il est regrettable que les travaux du professeur A. DUPONT-SOMMER, et notamment son ouvrage sur *Les inscriptions araméennes de Sfiré (Stèles I et II)*, Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 15, 1958, ne soient pas mentionnés. Sur ce même sujet de l'alliance, cf. tout récemment GEORG FOHRER : *Altes Testament — « Amphiktyonie » und « Bund » ?* TLZ, 91, 1966, col. 801-816 et 893-904.

² JEAN CADIER : *Les alliances de Dieu*, ETR, 31, 1956, p. 10-30, renvoie à G. SCHRENK : *Gottesreich und Bund im älteren Protestantismus, vornehmlich bei Johannes Cocceius*, Beiträge z. Förderung Chr. Theologie, 5, 1923. Cf. aussi P. JAKOB, dans RGG, 3^e édition, tome 1, col. 1518 ss. Sur la relation entre les deux Testaments chez Calvin, cf. HANS HEINRICH WOLF : *Die Einheit des Bundes*, Beiträge z. Geschichte u. Lehre d. Reformierten Kirche, 10, 1958 ; sur la théologie de K. Barth, J. L. SCOTT : *The Covenant in the Theology of Karl Barth*, Scott. Journ. Theology, 17, 1964, p. 182-198, etc.

³ J. Wellhausen voyait dans le récit sacerdotal (= P) le *Liber quattuor foederum*, comme le rappelle W. ZIMMERLI dans : *Sinaibund und Abrahambund. Ein Beitrag zum Verständnis der Priesterschrift*, Festgabe f. Walther Eichrodt z. 70. Geburtstag, TZ, 16, 1960, p. 268. Cf. encore le titre significatif du paragraphe intitulé : « La théologie de l'alliance divise en périodes l'histoire canonique du salut », dans GERHARD VON RAD : *Théologie de l'Ancien Testament*, t. 1, 1963, p. 118 de l'édition française (p. 135 de la 2^e édition allemande).

due de nos jours, ne fait à certains égards que prolonger cette ligne de pensée.

Plusieurs disciplines théologiques sont directement intéressées par les recherches sur l'alliance dans l'Ancien Testament et comme les études dans ce domaine ont été nombreuses ces dernières années, nous désirons, dans les lignes qui suivent, rappeler quelques-uns des problèmes abordés par les biblistes. Bien que certaines hypothèses avancées à ce propos doivent être contestées et que plusieurs questions restent ouvertes, nous constatons que le persévérant effort des spécialistes nous permet de mieux comprendre ce que représente l'alliance au sein de l'Ancien Testament.

Nous envisagerons d'abord les points traités habituellement dans une enquête sur cette notion ; un deuxième paragraphe sera consacré aux multiples travaux qui se fondent sur une comparaison entre les formulaires d'alliance du premier ou du deuxième millénaire et les textes vétérotestamentaires ; dans une troisième partie nous examinerons les objections qui ont été soulevées à ce sujet et nous tenterons de tirer un bilan provisoire de l'ensemble de cette recherche.

* * *

Plusieurs savants se sont intéressés à l'étymologie de *berit*, que l'on traduit généralement par alliance, sans parvenir d'ailleurs à faire l'unanimité sur ce point. Parmi les explications proposées, il faut retenir soit celle de L. Köhler, adoptée par E. Jacob, qui estime que *berit* dérive du verbe *barah* (= manger) et marque ainsi la relation qui existe entre manger ensemble et conclure un pacte, soit celle de O. Loretz, qui a récemment repris une ancienne hypothèse en la modifiant quelque peu : selon lui, *berit*, en hébreu, correspond à l'akkadien *bi/ertu(m)* et à l'assyrien *berittu* et son sens primitif est « lien ». Enfin rappelons que M. Noth, à partir de textes de Mari, pense que *berit* provient d'une préposition *birit* (= entre), devenue adverbe, puis substantif¹. La portée de *berit* dépend d'ailleurs moins de son étymologie que de son emploi dans un contexte donné.

La traduction de ce terme dans une langue moderne soulève des difficultés. Certains biblistes contestent les mots d'alliance, de *Bund* ou de *Covenant* usuellement employés ; ils remarquent que la Septante a préféré à *sunthēkē* (= alliance) *diathēkē* qui équivaut à « disposition »,

¹ L. KÖHLER, dans L. KÖHLER-W. BAUMGARTNER : *Lexicon in Veteris Testamenti Libros*, Leiden, 1953, p. 152, et JSS, 1.1956, p. 6 s. ; ED. JACOB : *Théologie de l'Ancien Testament*, Paris-Neuchâtel, 1955, p. 170 s. ; O. LORETZ : *Berit-« Band-Bund »*, VT, 16, 1966, p. 239-241 ; M. NOTH : *Das alttestamentliche Bundschliessen im Lichte eines Mari-Textes*, 1955, reproduit dans *Gesammelte Studien z. A.T.* München, 1957, p. 147 s.

comme la *Vulgate* l'a compris (*testamentum*)¹. La *berit* serait donc moins un contrat qu'une ordonnance ; elle dépendrait plus de la décision unilatérale d'un des partenaires que de pourparlers en vue de l'établissement d'un pacte². S'il n'est guère possible de reconstituer l'évolution sémantique de *berit*, comme J. Begrich l'a tenté³, il faut cependant admettre que ce vocable n'a pas toujours eu le même sens à travers toute la période vétérotestamentaire⁴ et que la traduction « alliance », que nous conservons, faute de mieux, n'est qu'approximative.

Il est difficile de se faire une idée précise du rituel qui accompagnait la conclusion d'une *berit* ; les indications de l'Ancien Testament à ce sujet sont rares et disparates. Les textes parlent surtout de sacrifices, de repas et de dons. Le fait de manger ensemble semble avoir eu une importance particulière (Gen. 26: 28 ss; 36, 46, 54; Jos. 9: 14, etc.), sans doute parce que, comme l'écrit P. van Imschoot, « l'absorption d'une même nourriture crée une unité entre les commensaux »⁴. On

¹ Article *diathēkē*, Th.W.NT. 1935, t. 2, p. 106 ss (Quell.-Behm). Selon L. KÖHLER (*Lexicon*), on trouve *berit* 286 fois dans l'A.T. et *diathēkē* 275 fois dans la version grecque. *diathēkē*, précise QUELL, *op. cit.*, p. 106 s., traduit parfois d'autres mots hébreux tels que *lo* (Daniel 9: 13), *parole* (Deut. 9: 5), etc.

² A propos de *berit*, P. GRELOT écrit, dans *Sens chrétien de l'Ancien Testament*, 2^e édit., Paris, 1962, p. 137 : « Ce terme désigne essentiellement une « disposition » juridique... l'alliance en question n'est pas un contrat (ou un pacte) qui laisserait ses deux partenaires sur pied d'égalité. Dieu impose les clauses, et il exige de son peuple qu'il « observe l'alliance » (Gen. 17: 9; 19: 5) ; quant à lui, il ne s'engage que par promesse. » On notera à ce propos qu'à côté de l'expression habituelle *kārat berit* (conclure, litt. couper [immoler une victime en vue de l'alliance] une alliance) on rencontre notamment dans les textes sacerdotaux des formules comme *nātan berit* (accorder une alliance) (Gen. 17: 2) et *hēqîm berit* (instaurer une alliance) (Gen. 6: 18; 9: 9, 11), etc., qui soulignent le fait que la *berit* est due à une initiative divine en faveur de l'humanité ou d'Israël.

³ J. BEGRICH : *Berit. Ein Beitrag z. Erfassung einer alttestamentlichen Denkform*, ZAW, 60, 1944, p. 1-11, a tenté de montrer que la *berit*, comprise d'abord comme une décision unilatérale de Yahvé envers son peuple, serait devenue peu à peu une alliance bilatérale et finalement l'équivalent de *tora* ; A. JEPSEN : *Berith. Ein Beitrag z. Theologie der Exilszeit*, dans « *Verbannung und Heimkehr* ». W. RUDOLPH *Festschrift*, Tübingen, 1961, p. 161-179, a contesté ce point de vue avec raison. Alliances unilatérales et bilatérales ont existé dès les temps anciens. Cf. encore : H. W. WOLFF : *Jahwe als Bundesvermittler*, VT, 6, 1956, p. 316-320.

⁴ Remarquons ici que, selon L. KÖHLER (*Lexicon*), *berit* se trouve surtout dans les traditions historiques et législatives (Genèse : 27 fois ; Deutéronome : 27 fois ; Josué : 22 fois ; Chroniques : 29 fois, etc.) ; elle est rarissime dans les textes sapientiaux (4 fois), peu fréquente dans les Psaumes (21 fois). Les prophètes avant le VII^e siècle ne l'ont guère utilisée (3 fois dans des passages contestés chez Esaïe, 1 fois chez Amos, 5 fois chez Osée) ; on la rencontre plus fréquemment chez Jérémie (23 fois, dont 14 dans Jér. 31 ss), chez Ezéchiel (18 fois) et à la fin du livre d'Esaïe (8 fois).

⁵ P. VAN IMSCHOOT : *Théologie de l'Ancien Testament*, Paris, t. 1, 1954, p. 241.

notera ici que, dans l'un des récits sur l'alliance sinaïtique, Moïse et les anciens « mangèrent et burent » en présence (faut-il aller jusqu'à dire : en compagnie ?) de Dieu (Ex. 24 : 1 s., 9-11)¹.

La conclusion d'un pacte est liée à l'immolation d'animaux. M. Noth a montré que « tuer un âne » est, à Mari, une expression technique pour sceller une alliance². Cet acte rituel, évoqué dans la formule *kārat berit* (couper, immoler... une alliance) qui a des équivalents en grec et en latin, repose sur la pensée que partager le même sang ou l'échanger, c'est devenir une même âme, participer à une même vie. Dans Ex. 24 : 3-8, autre tradition sur l'alliance sinaïtique, Moïse asperge l'autel, signe de la présence divine, puis le peuple avec le sang des victimes en prononçant les paroles : « Ceci est le sang de l'alliance que Yahvé a conclue avec vous... » (v. 8b)³.

Les indications d'ailleurs peu explicites de Gen. 15 : 9 s., 17 s. et de Jér. 34 : 18 s. conduisent à une autre interprétation de cet usage du sang. Il s'agit alors d'un rite d'imprécation : le contractant s'engage sous peine de mort à observer scrupuleusement les clauses du traité ; en cas de défaillance, en effet, il connaîtra le sort de la bête immolée. On connaît divers exemples de ce geste rituel, ainsi celui que rapporte P. van Imschoot :

Devant un bouc coupé en morceaux, Mati'ilu prononce la malédiction suivante lors de la conclusion d'un pacte avec le souverain assyrien : « Si Mati'ilu pèche contre le serment : de même que ce bouc a été enlevé de son parc... ainsi Mati'ilu sera enlevé avec ses fils et ses filles... Cette tête n'est pas celle du bouc, mais celle de Mati'ilu, la tête de ses fils... Si Mati'ilu est parjure, comme la tête de ce bouc est abattue, ainsi sera tranchée la tête de Mati'ilu. »⁴

¹ Cf. les commentaires. M. BUBER écrit à ce propos : « (Dieu) a invité les anciens chez lui à un repas... », laissant entendre par là que ce repas d'alliance s'est déroulé devant, si ce n'est avec Dieu lui-même (*Moïse*, coll. Sinaï, Paris, 1957, p. 144).

² M. NOTH, *op. cit.*, p. 144 s. ; P. BUIS : *Les formulaires d'alliance*, VT, 16, 1966, p. 396-411.

³ Cf. les commentaires. G. Auzou parle à ce propos de dépeçage symbolique. écrit dans *De la servitude au service* (Etude du livre de l'Exode, Paris, 1961, p. 271) : « Partager en quelque manière un même sang, le sang des mêmes victimes immolées, c'est prendre part à une même vie, se rendre vitalement solidaires... Moïse asperge de sang l'autel, qui représente Dieu (20 : 24) et du même sang, « le sang de l'alliance », il asperge le peuple. Les « alliés » sont unis dans une même vie, pour une vie ensemble. »

⁴ P. VAN IMSCHOOT, *op. cit.*, p. 243, ou, avec une traduction quelque peu différente, P. BUIS, *op. cit.*, p. 399. Il existe d'autres parallèles, anciens et récents de ce rituel, qui n'a d'ailleurs pas toujours le même sens. Cf., par exemple, le traité de Barga'ayah, roi de KTK avec Mati'el, roi d'Arpad, dans A. DUPONT-SOMMER, *op. cit.*, p. 216 s. ; H. DONNER-W. RÖLLIG : *Kanaan. u. Aramäische Inschriften*. Wiesbaden, 1964, t. 2, p. 240.

Jérémie rappelle ce rite pour justifier la sentence de mort qu'il prononce contre les Jérusalémites (Jér. 34) ; sa mention dans Gen. 15, sert à souligner le caractère sacré et du même coup irrévocable de l'engagement pris par Yahvé envers Abraham ¹.

Les quelques annotations ainsi recueillies dans l'Ancien Testament sont insuffisantes pour reconstituer un ou des rituels de la *berit* et ne nous éclairent guère sur le déroulement d'une fête de l'alliance ou du renouvellement de l'alliance sur laquelle certains auteurs ont attiré l'attention, mais dont bien des éléments nous échappent ².

Plusieurs travaux ont tenté d'élucider la question des relations qui existent entre les diverses alliances dont parlent les écrits bibliques, en particulier entre l'alliance mosaïque et l'alliance davidique ou entre l'ancienne et la nouvelle alliance. Nous ne faisons que mentionner ici ce point qui, à lui seul, mériterait un long développement ³.

Mais c'est de la signification théologique de la *berit* et de sa place dans le cadre vétérotestamentaire que l'on a surtout discuté. C'est ainsi qu'on a affirmé ou contesté le caractère juridique de la notion vétérotestamentaire de l'alliance et son importance dans le cadre de

¹ A propos des sacrifices en relation avec l'alliance, R. DE VAUX note que *šelamim*, traduit parfois par « sacrifice pacifique » ou « de salut », pourrait être appelé « sacrifice d'alliance », mais il préfère employer l'expression « sacrifice de communion ». (*Les sacrifices de l'Ancien Testament*, Cahiers de la Revue biblique, 1, Paris, 1964, p. 28-48, spéc. p. 37).

² S. MOWINCKEL estime que la grande fête de l'automne à Jérusalem a été considérée comme une fête du renouvellement de l'alliance (cf. *Le Décalogue*, Etudes d'Hist. ph. rel. 16, 1927, p. 114 ss) ; un peu dans le même sens, G. VON RAD a rattaché la tradition sur le Sinaï à une fête du même type (cf. *Das formgeschichtliche Problem des Hexateuch*, BWANT, 26, 1938, p. 18 ss (= GS. 8, 1958, p. 28 ss) ; *Théologie*, *op. cit.*, tr. fr., p. 166 ss). A. WEISER a essayé de reconstituer le culte ou la fête de l'alliance, à partir des Psaumes (cf. son commentaire aux *Psaumes*, ATD, 14, 1950, etc.) ; cf. aussi P. BUIS, *op. cit.*, p. 396 ss, etc.

³ Il s'agit d'abord de faire le dénombrement des alliances dans le cadre de la révélation biblique. Irénée a parlé de quatre alliances, selon *Adv. haereses*, Livre III, XI, 11, la théologie calviniste de 5 ou de 7. Il faut ensuite situer chacune d'entre elles (noachique, abrahamique, mosaïque, davidique, lévitique) par rapport aux autres et notamment par rapport à l'alliance scellée au Sinaï ; enfin on devra préciser les liens entre la nouvelle alliance, annoncée par Jérémie et réalisée par le Christ, avec l'ancienne *berit*. Parmi les études sur ces problèmes, signalons : L. ROST : *Sinaibund und Davidsbund*, TLZ, 72, 1947, col. 129 ss ; M. SEKINE : *Davidsbund und Sinaibund bei Jeremia*, VT, 9, 1959, p. 47-57 ; A. H. J. GUNNEWEG : *Sinaibund und Davidsbund*, VT, 10, 1960, p. 335-341 ; H. GESE : *Der Davidsbund und die Zionserwählung*, ZThK, 61, 1962, p. 10-26, etc. ; W. ZIMMERLI : *Sinaibund und Abrahambund*, 1950 (= GS. 1963, p. 205-216) ; R. MARTIN-ACHARD : *La nouvelle alliance selon Jérémie*, R.Th.Ph. 12, 1962, p. 81-92 (avec bibliographie) ; J. COPPENS : *La nouvelle alliance en Jérémie* 31 : 31-34, CQB, 25, 1963, p. 12-21 ; J. L'HOUR : *L'alliance de Sichem*, RB, 69, 1962, p. 5 ss ; 161 ss ; 350 ss, etc. (cf. la bibliographie dans l'ouvrage de D. J. MC CARTHY mentionné à la note 1, p. 88).

la révélation de Yahvé à Israël. Dans sa Théologie, W. Eichrodt avait insisté sur le fait que la *berit* entre Dieu et son peuple impliquait une certaine réciprocité d'engagement. Elle liait Israël qui se devait tout à Yahvé¹. A. Jepsen, à la suite de J. Begrich, a récemment défendu une thèse inverse : l'alliance n'a pas de caractère juridique ; elle est une libre et gracieuse disposition de Dieu envers son peuple, que celui-ci n'a qu'à accepter ; elle consiste avant tout dans une promesse². W. Eichrodt lui a répondu en maintenant, avec raison à notre sens, que la *berit* exigeait l'obéissance d'Israël : l'alliance suppose un lien étroit avec le commandement divin³.

A la fin du siècle dernier, divers spécialistes ont prétendu que la *berit*, au sens théologique du terme, était un theologoumenon de création récente ; après J. Wellhausen, J. J. P. Valeton jr. et R. Kraetzschmar ont soutenu que l'alliance n'avait pris de signification qu'après l'intervention des prophètes et même seulement à l'époque du Deutéronome et de Jérémie⁴. Tout au contraire W. Eichrodt a déclaré, dans les premières pages de sa Théologie, que la *berit*, c.à.d. l'alliance sinaïtique, a joué dès les débuts de l'histoire d'Israël un rôle décisif et qu'elle pouvait être considérée comme la donnée centrale de l'Ancien Testament ; c'est à elle que les notions vétérotestamentaires telles que celles de Dieu, du culte, du droit ou de l'eschatologie doivent leur spécificité⁵. Cette affirmation du professeur bâlois a été en général bien accueillie, en particulier par les théolo-

¹ W. EICHRODT : *Theologie des Alten Testaments*, 3^e édit. Berlin, 1948, p. 6 s. Cf. G. QUELL, *op. cit.*, p. 109 ss.

² A. JEPSEN : *Berith, ein Beitrag z. Theologie der Exilszeit, Verbannung und Heimkehr*, Rudolph-Festschrift. Tübingen, 1961, p. 161-179.

³ W. EICHRODT : *Bund und Gesetz*, Erwägungen zur neueren Diskussion, dans « *Gottes Wort und Gottes Land* », H. W. Hertzberg Festschrift, Göttingen, 1965, p. 30-49. Les articles de A. Jepsen et de W. Eichrodt illustrent parfaitement le débat au sujet de la signification théologique de la *berit* ; cette discussion soulève le problème de la relation entre l'alliance et la *tora*, et finalement entre l'Evangile et la Loi ; aussi des préoccupations dogmatiques ne sont-elles pas toujours étrangères aux prises de position des exégètes. Signalons que W. Eichrodt fait sienne une suggestion de F. Hesse (Ev. Luth. Kirchenzeitung, 13, 1959, p. 117 ss) en proposant d'employer le terme de commandement (Gebot) plutôt que celui de loi (Gesetz) en relation avec la *berit* (*op. cit.*, p. 41 s.).

⁴ J. J. P. VALETON jr., dans ZAW, 12, 1892 et 13, 1893 ; R. KRAETZSCHMAR : *Die Bundesvorstellung im Alten Testament in ihrer geschichtlichen Entwicklung*, 1896. Pour B. STADE, comme le rappelle W. EICHRODT : *Theologie*, *op. cit.*, p. 6, Jérémie est le premier prophète qui a compris les relations entre Yahvé et Israël dans le cadre d'une *berit*.

⁵ Après avoir défini l'alliance et évoqué son destin dans l'histoire d'Israël, W. EICHRODT traite successivement des ordonnances de l'alliance (Bundessatzungen), du nom et de la nature du Dieu de l'alliance (Bundesgott), des organes de l'alliance (die Organe des Bundes) tels que le prêtre, le prophète, le roi, etc.

giens, heureux de découvrir que les textes de l'Ancien Testament, apparemment si disparates, s'ordonnaient autour d'un principe unique. Cependant on lui a objecté le fait que les prophètes du VIII^e siècle — l'âge classique de la prophétie — n'avaient guère parlé de la *berit*. Pour W. Eichrodt, ce silence est voulu : par son caractère juridique, l'alliance pouvait en effet donner lieu à une mauvaise interprétation des rapports entre Yahvé et Israël et favoriser un culte du style « *Do ut des* » ; ce contre quoi précisément les prophètes n'ont cessé de lutter tout au long de leur ministère ¹. De toutes façons, l'étude du professeur W. Eichrodt a à nouveau attiré l'attention des bibliques sur une notion restée quelque peu dans l'ombre depuis le début du siècle.

* * *

Les articles de G. E. Mendenhall dans *The Biblical Archaeologist* en 1954 marquent une nouvelle étape dans les recherches sur l'alliance dans l'Ancien Testament ². E. G. Mendenhall est en effet le premier à avoir utilisé à ce sujet les protocoles d'alliance hittites du deuxième millénaire, connus depuis quelques décennies et étudiés notamment par V. Korošec en 1931 déjà ³. Son initiative allait se révéler féconde, puisqu'elle devait être suivie d'une série de travaux basés à leur tour sur la comparaison entre divers passages de l'Ancien Testament et des documents hittites (XV^e-XIII^e siècle) et par la suite aussi assyriens et araméens (VIII^e-VII^e siècle) ⁴.

Dans son exposé qui traite des caractéristiques du droit et de l'alliance dans l'ancien Israël, de leur histoire et de leurs relations, G. E. Mendenhall affirme que le droit israélite se fonde sur l'alliance mosaïque dont l'ancienneté ne fait aucun doute à ses yeux. Il s'appuie à ce propos sur les parallèles qu'il constate entre la structure du

¹ *Theologie*, op. cit., p. 14 s.

² Publié par la suite en un volume : *Law and Covenant in Israel and the Ancient Near East*, Pittsburg, 1955. Traduction allemande : *Recht und Bund in Israel und dem Alten Vorder Orient*, Th. St. 64, Zürich, 1960 ; cf. : peu après J. MUILENBURG : *The Form and Structures of the Covenantal Formulations*, VT, 9, 1959, p. 347-365.

³ Les documents hittites ont d'abord été présentés par E. F. WEIDNER en 1923 dans *Boghazkoi-Studien*, Leipzig, et par J. FRIEDRICH, Leipzig, en 1926 et 1930. Cf. aussi V. KOROŠEC : *Hethitische Staatsverträge*, ein Beitrag zu ihrer juristischen Wertung, Leipzig, 1931. Certains traités ont été traduits en français ; cf. en annexe d'un article de J. PIRENNE, dans *Revue internationale des droits de l'Antiquité*, 3^e série, t. III, 1956, p. 23-39 et 34 ss ; cf. encore J. NOUGAYROL : *Le palais royal d'Ugarit*, IV, Paris, 1956, p. 48 ss.

⁴ Pour les textes araméens, cf. l'ouvrage de A. DUPONT-SOMMER, signalé à la note 1, p. 88, et encore du même auteur : *Une inscription araméenne inédite de Sfiré*, Bulletin du Musée de Beyrouth, 1956, 13, p. 23 ss. Pour les textes assyriens, cf. en particulier D. J. WISEMAN : *The Vassal Treaties of Esarhaddon*, London, 1958 ; E. WEIDNER, dans *Archiv für Orientforschung*, 1932/33, 8, p. 24 ss.

décalogue (Ex. 20, cf. aussi Jos. 24) et le schéma d'alliance attesté chez les Hittites jusqu'au XIII^e siècle.

Un peu plus tard, Kl. Baltzer publie une enquête sur le formulaire d'alliance tel qu'il apparaît dans les textes hittites, puis vétérotestamentaires et enfin juifs et chrétiens. Il retrace ainsi le développement d'un genre littéraire particulier et met en évidence son rôle dans les passages où il est question de l'établissement de la *berit*, de son renouvellement ou de sa confirmation¹. D. J. Mac Carthy reprend en 1963 l'examen de l'ensemble des protocoles d'alliance connus jusqu'ici dans l'ancien Proche-Orient (du début du deuxième millénaire jusqu'au VIII^e siècle), reconnaît l'unité de base de ces différents traités sans nier pour autant certaines diversités qui s'expliquent fort bien pour des raisons d'ordre historique ; enfin il étudie à la lumière de ce « pattern » plusieurs textes de l'Ancien Testament et notamment le Deutéronome².

La plupart des traités dont font état les documents retrouvés dans le Proche-Orient sont des traités de vassalité, qui mettent en présence deux souverains de rang inégal, le plus puissant dictant plus ou moins ses conditions à son vassal. Les protocoles d'alliance qui nous les font connaître ont, nous l'avons vu, généralement la même structure ; ils s'ouvrent par un *préambule* qui donne le nom et le titre du monarque hittite. On notera la formule : « Ainsi parle X, le Soleil, le grand roi, le héros, le roi de Hatti, fils de... »³ Après cette présentation vient le *prologue historique* qui prend une place importante dans les traités hittites et consiste dans le rappel des événements qui ont précédé la conclusion du pacte ; il insiste sur les relations qui ont existé jusqu'ici entre le suzerain et son allié, en mettant l'accent sur ce que ce dernier doit au grand roi. Le but du prologue qui est souvent longuement développé, est de justifier l'alliance et les conditions qui sont faites à la plus faible des parties en présence⁴. Suivent les *stipulations*. On distingue parfois la stipulation de base

¹ KL. BALTZER : *Das Bundesformular*, WMANT, 4, 1960, Neukirche Kreis Moers. L'auteur s'arrête d'abord à Josué 24, à Ex. 19 et 24, au Deutéronome, puis, dans le cadre du renouvellement d'alliance, à Ex. 34, Néh. 9 s., Esdras 9 s., etc., ou de la confirmation de la *berit*, Josué 23, I Sam. 12. Il poursuit son enquête au-delà des passages canoniques, et interroge la Règle de la Communauté de Qumrân, l'Ecrit de Damas, le Testament des douze Patriarches, l'épître de Barnabas, la Didaché.

² D. J. Mac Carthy a bien montré ce que les divers traités avaient en commun et ce qui les différenciait les uns des autres ; ensuite il s'est intéressé à Deut. 4 : 41 - 11 : 32 ; 26-28, à la structure générale du cinquième livre de Moïse, à I Sam. 12, Josué 24, etc.

³ J. PIRENNE, *op. cit.*, p. 32. Cf. aussi : « Ainsi parle le Soleil Mursil, le Grand Roi, le roi du pays de Hatti, le favori du dieu Orage, le fils de... » (*idem*, p. 23).

⁴ Fait remarquable et significatif, le prologue manque dans les traités assyriens et araméens.

qui indique d'une façon générale ce que le souverain attend de son vassal : une parfaite loyauté, une stricte fidélité. Celui-ci adoptera donc pour ligne de conduite l'attitude de Niqmadu, roi d'Ugarit, envers Suppiluliuma : « Je suis le serviteur du Soleil, le Grand Roi, mon maître. Avec l'ennemi de mon maître, je suis ennemi, et avec l'ami de mon maître, ami » ; il prendra au sérieux cette interdiction : « Tu ne tourneras pas les yeux vers un autre (roi). »¹ Les stipulations particulières traitent de problèmes concrets : attitude à prendre vis-à-vis des fugitifs, relations entre vassaux, question de frontières, tribut annuel, visite à la cour, etc.² Un allié sûr peut compter sur la protection de son suzerain. Le protocole contient souvent une clause concernant sa préservation et sa lecture, et se continue par un appel aux *témoins* qui ne sont autres que les divinités des souverains engagés par le pacte et les forces de la nature divinisées, montagnes, fleuves, mer, nuages, et en particulier le couple ciel et terre.³ Ces dieux invoqués lors de la conclusion d'une alliance en sont également les garants ; ils ne manqueront pas de déchaîner les pires catastrophes contre le vassal déloyal. Aussi les traités mentionnent-ils pour terminer une série de *malédictions* et parfois aussi des *bénédictions* à l'adresse de l'allié du grand roi.⁴

Or la *berit* entre Yahvé et Israël unit également des partenaires inégaux, et plus d'un passage de l'Ancien Testament évoque les initiatives gracieuses de Dieu envers son peuple, l'obéissance que le premier attend du second en contrepartie, les promesses et les menaces qui concernent un Israël dévoué ou parjure. Aussi de nombreux exégètes estiment-ils, à la lumière des textes proche-orientaux, que ces divers éléments sont étroitement liés et relèvent d'un même genre littéraire : *le formulaire d'alliance*. La comparaison avec les protocoles d'alliance de l'Antiquité permet ainsi non seulement d'interpréter telle ou telle péricope de l'Écriture Sainte, mais de donner leur véritable signification théologique aux mentions de l'histoire du salut (= prologue historique), aux commandements divins réunis dans divers codes, qui constituent en définitive la Loi (= stipulations) et à l'ensemble bénédictions-malédictions.

Les chapitres qui ont surtout retenu l'attention des spécialistes sont ceux qui ont trait à l'alliance sinaïtique (Ex. 19-24 et 34), au pacte

¹ J. NOUGAYROL, *op. cit.*, p. 48 ss ; J. PIRENNE, *op. cit.*, p. 25 ss.

² « Si quelqu'un cherche à te tuer, toi, ou ton fils, et qu'il fuit et vient en Hatti, alors de même qu'il est ton ennemi, il est aussi l'ennemi du Soleil » (J. PIRENNE, *op. cit.*, p. 29).

³ Les traités d'Assarhaddon, trouvés à Nimrud en 1955, ne mentionnent que les dieux assyriens, montrant par là le côté unilatéral des dispositions prises par le roi assyrien.

⁴ Encore une variante significative : les traités araméens et assyriens insistent sur les malédictions et omettent les bénédictions.

de Sichem (Jos. 24), et le Deutéronome¹. Un des textes les plus remarquables à cet égard est *Josué 24* : nous retrouvons dans ce récit le préambule (v. 2), le prologue historique (v. 2-13), la stipulation générale (v. 14, introduite par : « et maintenant »), une allusion aux stipulations particulières (v. 25), la mention d'un document et d'une stèle témoin (v. 26 s.), un avertissement (v. 19 s.), écho atténué de la malédiction². On discerne également ces mêmes éléments dans certaines parties du *Deutéronome* : Deut. 1-4 ; 5-11 ; 28 ss ; le livre lui-même présente une structure caractéristique : il s'ouvre par un rappel de l'histoire du salut (1-11), se poursuit par le code deutéronomique (12-26) et continue avec le thème des bénédictions et malédictions (27 ss)³.

Mais les bibliques ne s'en sont pas tenus là, comme l'attestent les nombreux articles qu'ils ont consacrés aux formulaires d'alliance, ainsi qu'en témoigne une rapide enquête dans les revues spécialisées *Vetus Testamentum*, *The Journal of Biblical Literature* et la *Zeitschrift für die alttestamentliche Wissenschaft* de ces dernières années.

H. B. Huffmon a, un des premiers, tenté de tirer parti du travail de G. E. Mendenhall pour expliquer le message prophétique. Il retrouve dans les oracles que les prophètes prononcent contre leur peuple l'invocation du ciel et de la terre (Es. 1 : 2 ; Michée 6 : 2 ; Jér. 2 : 12 ; cf. encore Deut. 32 : 1 ; Ps. 50 : 1, 4, etc.), expression caractéristique des traités d'alliance ; il en déduit que le « *Sitz im Leben* » des paroles de jugement prophétiques est la *berit*⁴. J. Harvey relie également le genre littéraire du procès à l'alliance et au droit qui en dépend, dans une étude sur le « *Rib-Pattern*, réquisitoire prophétique sur la rupture d'alliance »⁵. F. Ch. Fensham consacre diverses études aux problèmes de l'alliance et notamment des malédictions et bénédictions dans les traités de vassalité et dans l'Ancien Testament, il note les liens étroits qui existent entre les déclarations d'Amos et d'Esaïe à ce sujet et les formules utilisées dans les protocoles du Proche-Orient⁶. W. Brueggemann interprète Amos 4 : 4-13 à

¹ On trouvera un catalogue des textes d'alliance dans les études de K.L. BALTZER, de J. L'HOUR : *La morale de l'alliance*, Cahiers de la Revue Biblique, 5, 1966, de P. BUIS, *op. cit.*, p. 397 ss.

² Cf. en particulier K.L. BALTZER, *op. cit.*, p. 29-37 ; cf. également J. L'HOUR : *L'alliance de Sichem*, RB, 69, 1962.

³ Cf. en particulier D. J. MAC CARTHY, *op. cit.*, p. 109-140.

⁴ H. B. HUFFMON : *The Covenant Lawsuit and the Prophets*. JBL, 78, 1959, p. 286-295.

⁵ J. HARVEY : *Le « Rib-Pattern », réquisitoire prophétique sur la rupture de l'alliance*. Biblica, 43, 1962, p. 172-196.

⁶ F. CH. FENSHAM : *The Treaty between Solomon and Hiram and the Alalakh Tablets*, JBL, 79, 1960, p. 59 s. ; *Maledictions and Benedictions in Ancient Near Eastern Vassal-Treaties and the Old Testament*, ZAW, 74, 1962, p. 1-9 ; *Common Trends in Curses of the Near Eastern Treaties and Kudurru-Inscriptions compared with Maledictions of Amos and Isaiah*, ZAW, 75, 1963, p. 155-175.

partir des traditions relatives à la *berit* et voit dans cet ensemble une liturgie du renouvellement de l'alliance¹. Le ministère prophétique apparaît alors comme étroitement lié à la *berit*, l'oracle de jugement se fonde sur le droit de l'alliance, il dépend en définitive, comme l'écrit H. B. Huffmon, du pacte conclu entre Yahvé et Israël au Sinaï².

G. M. Tucker veut distinguer mieux qu'on ne l'a fait jusqu'ici l'alliance du contrat³. M. Delcor étudie, à travers les témoignages juridiques et prophétiques, l'expression : « prendre à témoin le ciel et la terre », qui suppose un contexte d'alliance⁴. G. E. Wright explique le Cantique de Moïse (Deut. 32) à partir des formulaires d'alliance⁵. R. de Vaux fait appel aux traités de vassalité pour éclairer les relations qui existent entre Yahvé et David, son vassal⁶. N. Lohfink montre que la notion d'alliance a varié au sein même du Deutéronome⁷. J. L'Hour, après un article sur l'alliance de Sichem, s'intéresse à la morale de la *berit*, qu'il examine avec l'aide des éléments principaux de la structure de l'alliance : le prologue historique souligne l'antériorité absolue des bienfaits de Yahvé envers Israël, l'éthique vétérotestamentaire sera donc une éthique de réponse, impliquant la loyauté, la liberté et la justice. Les stipulations indiquent que Yahvé réclame non seulement l'observance, mais encore l'obéissance ; les bénédictions et malédictions, conditionnelles, montrent que l'homme participe avec Dieu à l'élaboration de l'histoire⁸.

¹ W. BRUEGGEMANN : *Amos IV, 4-13 and Israel's Covenant Worship*, VT, 15, 1965, p. 1-15.

² W. ZIMMERLI déclare également que la prédication du jugement chez les prophètes repose sur l'ancien droit de l'alliance (*Das Gesetz im Alten Testamente*, TLZ, 85, 1960, col. 494 ; GS, 1963, p. 271).

³ G. M. TUCKER : *Covenant Forms and Contact Forms*, VT, 15, 1965, p. 487-503.

⁴ M. DELCOR : *Les attaches littéraires, l'origine et la signification de l'expression biblique « Prendre à témoin le ciel et la terre »*, VT, 16, 1966, p. 8-25.

⁵ G. E. WRIGHT : *The Lawsuit of God : A Form-Critical Study of Deuteronomy 32*, Israel's Prophetic Heritage, Essays in honor of James Muilenburg, New York, 1962, p. 26-67.

⁶ R. DE VAUX : *Le roi d'Israël, vassal de Yahvé*. Mélanges E. Tisserant, 1, Vatican 1964, p. 119-163. R. de Vaux signale la parution récente de l'ouvrage de P. J. CALDERONE qui traite du même sujet : *Dynastic Oracle and Suzerainty Treaty, II Samuel 7 : 8-16*, Manille, 1966 (cf. RB 74, 1967, p. 286 s.).

⁷ N. LOHFINK : *Die Wandlung des Bundesbegriff im Buch Deuteronomium* : Gott in der Welt, 1, Festschrift Karl Rahner, Freiburg, 1964, p. 423-444. Nous devons à N. Lohfink d'autres travaux sur le thème de l'alliance. Avec L. MORAN : *The Ancient Near Eastern Background of the Love of God in Deuteronomy*, CBQ, 25, 1963, p. 77-87, il a relevé le sens juridique des termes aimer et haïr, en particulier dans le Deutéronome.

⁸ Nous avons insisté sur l'ouvrage de J. L'Hour parce qu'il représente une excellente synthèse des études antérieures, inspirées par les articles de G. E. Mendenhall ; il en montre, sur un point particulier, les fruits mais aussi les dangers.

Cette énumération est loin d'être complète, elle vise seulement à montrer l'importance et la variété des recherches qui s'appuient sur les traités du Proche-Orient ancien pour expliquer les textes bibliques¹.

* * *

Mais cette abondance de travaux laisse apparaître le danger de la méthode comparatiste. Les conclusions nuancées des spécialistes, qui maintenaient ouvertes certaines questions, deviennent des affirmations péremptoires sous d'autres plumes. La haute antiquité de l'alliance sinaïtique est admise comme une vérité indiscutable, et on fait dépendre de celle-ci tout à la fois le droit, la loi, le culte israélite et même le prophétisme. La tentation est grande de chercher et de... trouver de plus en plus d'allusions aux formulaires d'alliance dans la tradition vétérotestamentaire.

Des biblistes réagissent aujourd'hui contre un emploi massif de la méthode inaugurée par G. E. Mendenhall, ils reviennent sur des problèmes qu'une présentation trop schématique avait escamotés et leurs objections méritent de retenir notre attention².

C. F. Whitley conteste la mosaïcité du décalogue et, faisant état du silence des prophètes du VIII^e siècle à l'égard de la *berit*, estime que l'emploi de cette notion au sens théologique du terme est d'origine deutéronomiste³. A. Jepsen soutient également que l'alliance entre Yahvé et Israël joue peu de rôle avant l'exil ; dans une étude consacrée à la formule d'alliance : Yahvé le Dieu d'Israël et Israël, le peuple de Yahvé, et à ses diverses expressions au sein de l'Ancien Testament, R. Smend constate que celle-ci prend une importance particulière autour de l'exil⁴. E. Gerstenberger rattache le droit israélite à la sagesse plutôt qu'aux traités de vassalité⁵. F. Nötscher et G. Fohrer reprennent et prolongent ces critiques dans des articles récents qui concluent par la négative à la possibilité d'une explication de la *berit* vétérotestamentaire à partir des formulaires d'alliance. Selon eux, le décalogue n'a rien à voir avec ces derniers ; déjà la formule d'introduction « Je suis Yahvé, ton Dieu... » se différencie

¹ Cf. la bibliographie dans l'exposé de D. J. MAC CARTHY mentionné à la note 1, page 88.

² On notera déjà les nuances des auteurs comme KL. BALTZER et D. J. MAC CARTHY, et les réserves de ce dernier dans son étude bibliographique. Cf. aussi P. BUIS, *op. cit.*, p. 396 ss.

³ C. F. WHITLEY : *Covenant and Commandment in Israel*, JNES, 22, 1963, p. 37-48.

⁴ A. JEPSEN, *op. cit.*, p. 161 ss ; R. SMEND : *Die Bundesformel*, Th.St. 68, Zurich, 1962.

⁵ Cf. en particulier : *Covenant and Commandment*, JBL, 84, 1965, p. 38-51.

du préambule du protocole hittite : « Ainsi parle le Soleil, Mursil, le grand roi... » Les menaces que les prophètes adressent à un Israël coupable ne dérivent pas des traités d'alliance, elles viennent d'un genre plus ancien, d'origine magique sans doute, l'exécration.

Les analogies constatées entre les protocoles d'alliance et certains passages de l'Ancien Testament peuvent s'expliquer non par un recours direct à des textes hittites ou assyriens, mais par le fait que dans des situations plus ou moins similaires, les hommes emploient un même langage. Sur le plan historique, il n'est nullement établi qu'il ait existé un lien quelconque entre la cour de Hatti en Asie-Mineure et les tribus nomades séjournant près du Sinaï¹; il est frappant de constater que le formulaire d'alliance qui jouerait un si grand rôle sur le plan religieux ne se retrouve pas en Israël dans le domaine politique. Le but des traités de vassalité est d'ailleurs tout différent de celui de la *berit* que Yahvé conclut avec Israël ; dans le premier cas, comme le remarque F. Nötscher, le souci majeur, pour ne pas dire exclusif, du grand roi est d'assurer sa propre sécurité, le vassal doit donc servir aux intérêts de l'empire, alors que Dieu vise le bien de son peuple².

Ces remarques ne nous obligent pas à écarter complètement « l'hypothèse du traité », comme le voudrait G. Fohrer, mais elles nous invitent à rouvrir le débat sur des questions que certains croyaient résolues. Le formulaire d'alliance n'est pas une sorte de formule passe-partout qui permettrait de rendre compte d'une multitude de péricopes vétérotestamentaires et de construire à coup sûr une doctrine du droit, du culte et du prophétisme dans l'ancien Israël ; il n'est souvent qu'un moyen d'explication parmi d'autres qu'il serait faux d'employer d'une façon constante et exclusive.

Le problème capital de la mosaïcité du décalogue et de la signification de l'alliance sinaïtique subsiste. Il ne peut être éclairé par le seul recours aux traités hittites, comme le suggérait G. E. Mendenhall ; il exige un examen détaillé des diverses traditions qui s'y rapportent. On ne peut donc considérer comme acquis grâce à la comparaison avec les protocoles d'alliance que le droit israélite se soit, dès le temps du Sinaï, fondé sur l'histoire du salut. Il est sans doute possible, même naturel, qu'il existe un lien entre ce que Yahvé a fait

¹ W. ZIMMERLI reconnaît cette difficulté dans *Das Gesetz im Alten Testament* (*op. cit.*, col. 493 ou p. 269). W. EICHRODT la signale également (*Bund und Gesetz*, *op. cit.*, p. 37). P. BUIS estime que « l'époque la plus vraisemblable pour l'introduction du formulaire hittite serait les règnes de David et de Salomon, puisque c'est seulement à ce moment qu'Israël a été introduit dans le monde de la diplomatie orientale » (*op. cit.*, p. 409).

² F. NÖTSCHER : *Bundesformular und « Amtsschimmel »*, *Bib. Zeitschrift*, 9, 1965, p. 182-214 ; G. FOHRER : *op. cit.*, à la note 1, p. 88.

pour les siens et ce qu'il attend d'eux, mais celui-ci peut être sans relations avec les pactes de vassalité.

Certains auteurs parlent de l'alliance comme d'une réalité statique. A les en croire, la *berit* entre Yahvé et Israël n'a pas varié durant toute la période vétérotentamentaire ; sa signification aurait été la même à l'époque du désert avant la conquête de Canaan, sous la royauté de Juda et d'Israël, et après l'exil pendant la domination perse. Or comme toute notion de l'Ancien Testament (la royauté de Yahvé, la création du monde par le Dieu d'Israël, l'élection d'Israël, etc.), l'alliance a une histoire dont il faut tenir compte dans une élaboration théologique¹.

Au terme de sa critique de G. E. Mendenhall, G. Fohrer essaie précisément de retracer la destinée de la *berit* entre Yahvé et Israël dans le cadre de l'Ancien Testament ; son exposé mérite d'être brièvement rappelé. On peut distinguer, selon lui, quatre périodes : 1) la première se situe aux origines du peuple de Yahvé, la *berit*, attestée par les traditions abrahamiques et sinaïtiques les plus anciennes, exprime alors, dans le cadre sociologique du désert, la *parenté* qui existe entre le Dieu du groupe et le clan qui lui est lié. Yahvé est le parent de celui qu'il appelle son *cam* (peuple). 2) Dans le pays de Canaan qui suppose un tout autre niveau culturel, la *berit* perd de son importance, elle ne joue donc que peu de rôle au temps des Juges et des débuts de la royauté. Le silence des prophètes du VIII^e siècle s'explique donc non pas par une intention polémique, comme l'admet W. Eichrodt, mais par le fait qu'à leur époque la *berit* n'est pas une donnée théologique de premier plan². 3) Au temps du Deutéronome et de Jérémie, la situation change comme l'attestent les fréquentes mentions de l'alliance dans le cinquième livre de Moïse, la littérature qui en dépend et les témoignages des prophètes du VI^e siècle. Alors commence vraiment une théologie de l'Alliance, selon laquelle la *berit* est constitutive d'Israël, en tant que celui-ci est le peuple de Yahvé. Des influences politiques ont pu jouer leur rôle à ce propos, estime G. Fohrer qui cite l'étude de R. Frankena, établissant une certaine relation entre Deut. 28, 20-57 et les traités de vassalité d'Assarhaddon³, et qui pense également que l'attitude du roi de Juda vis-à-vis de ses sujets, celle de Josias en particulier, a pu contri-

¹ Ce point n'a pas échappé à W. Eichrodt, mais il a peut-être donné trop d'importance à l'alliance sinaïtique, si bien que tout paraît dit avec elle. J. L'HOUR présente dans *La morale de l'alliance* une synthèse qui ne fait pas une place assez grande à l'histoire.

² Rappelons que la *berit* n'est pas la seule notion qu'Israël ait eue à sa disposition pour exprimer sa relation avec Dieu.

³ *Op. cit.*, col. 900, qui renvoie à OTS, 14, 1965, p. 122-154.

buer au développement de l'idée théocratique¹. 4) Enfin, la réflexion théologique sur la *berit* atteint son sommet avec la tradition sacerdotale (= P) qui voit toute l'histoire de l'Univers, de l'humanité et d'Israël à travers les alliances de la création, de Noé, d'Abraham et de Moïse. La notion de parenté impliquée jadis par la *berit* fait place alors à celle de souveraineté².

Cette reconstitution a le mérite de prendre au sérieux le fait que le message vétérotestamentaire participe à l'histoire du peuple de Yahvé. On pourra sans doute discuter l'interprétation de G. Fohrer à l'égard de tel passage de l'Ancien Testament relatif à la *berit* et en particulier ce qu'il dit au sujet de la tradition sinaïtique ; mais on reconnaîtra avec lui que le VI^e siècle qui a vu la disparition du royaume de Juda se montre sur le plan théologique extraordinairement riche. Les responsables du mouvement deutéronomiste et les prophètes de ce temps n'ont certes pas créé de toutes pièces une théologie de la *berit* ; ils ont recueilli d'anciennes traditions et ont su les penser en fonction de leur temps³. Il n'est pas impossible qu'ils aient eu alors recours d'une façon qu'il sera peut-être possible de préciser un jour aux formulaires d'alliance que l'antiquité a connus et que les archéologues nous permettent de relire aujourd'hui ; c'est en tous les cas avec les textes en relation avec le courant deutéronomiste (au sens large) que la comparaison entre l'Ancien Testament et les traités d'alliance du Proche-Orient s'avère la plus sûre et la plus féconde⁴.

ROBERT MARTIN-ACHARD.

¹ G. FOHRER rappelle son étude sur *Der Vertrag zwischen König und Volk in Israel*, ZAW, 71, 1959, p. 1-22. P. BUIS estime que « la prédication deutéronomique s'enracine dans une tradition vivante, celle de la prédication non liturgique, qui continuait dans le Royaume du Nord la tradition catéchétique de la liturgie de rénovation » (*op. cit.*, p. 409).

² G. FOHRER, *op. cit.*, col. 901.

³ On peut faire les mêmes remarques pour la notion de l'élection d'Israël, par exemple. G. Fohrer nous invite à reprendre, partiellement du moins, les conclusions de J. J. P. Valedon jr. ou de R. Kraetzschmar.

⁴ P. BUIS constate que les textes d'alliance « relèvent presque tous de la strate élohiste, du Deutéronome, de l'Ecole deutéronomiste et du Chroniste... le yahviste ignora ces formes et, semble-t-il, jusqu'à la notion d'une alliance entre Dieu et Israël ». Ces formes pourraient provenir, selon lui, des prophètes du Nord (*op. cit.*, p. 410).

Signalons encore quatre importantes études parues ces derniers mois : E. KUTSCH : *Gesetz und Gnade*, ZAW, 79, 1967, p. 18-35 ; J. WIJNGAARDS : *Death and Resurrection in Covenantal Context (Hos. VI, 2)*, VT, 17, 1967, p. 226-239 ; F. CH. FENSHAM : *Covenant, Promise and Expectation in the Bible*, ThZ, 23, 1967, p. 305-322 ; E. KUTSCH : *Der Begriff בְּרִית in vordeuteronomischer Zeit*, dans « Das Ferne und Nahe Wort », Festschrift Leonhard Rost, BZAW, 1967, p. 133-143.

Vu l'intérêt des travaux récents sur la *berit*, il faudra poursuivre cette rubrique.